



PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNE DE RICHEBOURG

Precris le : 18 décembre 2014
Arrêté le : 26 septembre 2016
Approuvé le : 30 juin 2017

Vu pour être annexé à la DCM du 30/06/2017

Le Maire,



Zonage

- Zone Urbaine (Ua)
- Zone Urbaine pour les activités médico-sociales (Ums - a)
- Zone Urbaine pour les activités médico-sociales (Ums - c)
- Zone Urbaine pour les activités (Ux)
- Zone Urbaine pour les équipements (Ue)
- Zone Naturelle (N)
- Zone Naturelle de jardins (Nj)
- Zone Naturelle habitée (Nh)
- Zone Agricole (A)
- Zone Agricole habitée (Ah)
- Zone Agricole inconstructible (Ai)
- Rues avec une réglementation particulière

Prescriptions

- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Cône de vue à préserver
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Lisière de 50m autour d'un massif de plus de 100 ha
- Verger repéré au titre des articles L151-19 et L151-23 CU
- Mur repéré au titre de l'article L151-19 CU
- Alignement d'arbres ou haie repéré au titre des articles L151-19 et L151-23 CU
- Piliers de portail et/ou guichet protégé au titre de l'article L151-19 CU
- Element du petit patrimoine vermaculaire repéré au titre de l'article L151-19 CU
- Element bâti protégé au titre de l'article L151-19 CU

Informations

- Aqueduc de l'Avre
- Périmètre de 500 mètres autour des Monuments Historiques

